

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 17 JUILLET 2020

DELIBERATION N°2020.00218

AVENANT N°8 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC TRANSPORTS URBAINS

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 10 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 98

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de voix : 118

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Audrey BERTHEAS, Mme Jennifer BONJOUR, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE,
Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, M. Germain COLLOMBET,
M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON,
M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL,
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET,
Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND,
M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT,
Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT,
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME,
Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER,
M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par
Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON,
Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI,
M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, Mme Corinne SERVANTON,
M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU,

REC U EN PREFECTURE

Le 28 juillet 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-2520717-0202002180

DATE D'ARCHIVAGE : 28 juillet 2020

Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES,
M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Caroline BENOUMELAZ donne pouvoir à M. Vincent BONY,
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Jacques VALENTIN,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Philippe DENIS donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à M. Germain COLLOMBET,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. André CHARBONNIER,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
M. Christian SERVANT donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Yves LECOCQ, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Eliane VERGER LEGROS

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 17 JUILLET 2020

AVENANT N°8 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC TRANSPORTS URBAINS

Par délibération en date du 15 mai 2012, le Conseil communautaire a décidé d'attribuer à compter du 1^{er} juillet 2012, la convention de délégation de service public du réseau de transport « STAS » à la société Véolia Transport urbains (désormais Transdev).

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la passation d'un avenant n°8 au contrat précité, il concerne les thèmes suivants mis en œuvre avec l'ordre de service n°3 :

- l'intégration d'un nouveau service d'information et d'utilisation des transports aux usagers avec l'application « Moovizy2 » qui permettra aux usagers de réserver et payer, via leur Smartphone, différents modes de transports (VéliVert, taxi, réseau STAS, voitures en autopartage, ...) ;
- le service de transport de proximité sur réservation « proxi'STAS » a été expérimenté sur différents secteurs géographiques, après un bilan des fréquentations cinq secteurs ont été pérennisés avec des coûts déterminés ;
- le remplacement des indices de formules de révision devenus caduques ;
- les évolutions technologiques et la mise en conformité avec la réglementation (information des personnes à mobilité réduite, RGPD, normes bancaires,...) induisent une modification du contenu des contrats de maintenance des logiciels d'exploitation, de la billetterie et des bornes d'information voyageurs ;
- l'extension de la troisième ligne de tramway mise en service commercial en novembre 2019 : l'exploitation de cette nouvelle desserte génère des kilomètres de roulage supplémentaires, cette augmentation des kilomètres est en partie compensée par la nouvelle offre du réseau de bus dans le secteur.
Au global, la production kilométrique annuelle reste inférieure à 5 % de l'offre totale du réseau STAS par rapport au contrat actuel, y compris les avenants, ainsi c'est l'article 107.2 du document-programme qui s'applique ;
- suite à l'extension de territoire de Saint-Etienne Métropole vers le nord, une réflexion pour la desserte des communes de Saint-Galmier, Chamboeuf et Saint-Bonnet-les-Oules s'est engagée.
Ces communes étaient desservies par des lignes du réseau TIL gérées par le Département de la Loire sur délégation de la Région Auvergne Rhône Alpes.
Afin d'optimiser les moyens mis en œuvre sur ce secteur géographique, une convention de partenariat a été conclue avec la Région et le Département pour exploiter conjointement les lignes C1 et C2 : elles seront exploitées par STAS et TIL et desserviront Saint-Etienne/La Terrasse jusqu'à Saint-Symphorien-sur-Coise et Sury-le-Comtal jusqu'à Saint-Just-Saint-Rambert.

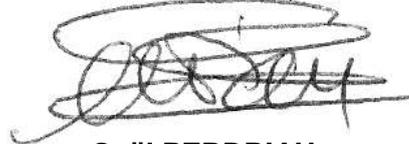
Ainsi, les usagers pourront bénéficier d'un plus grand nombre de courses avec un seul titre de transport combiné STAS-TIL, les coûts liés à cette nouvelle desserte seront partagés entre les autorités organisatrices de la mobilité.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve la passation d'un avenant n°8 au contrat de délégation de service public transports conclu avec la STAS ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°8 au contrat de délégation de service public transports ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 du Budget Annexe des Transports de l'exercice 2020 ;**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 70 du Budget Annexe des Transport de l'exercice 2020.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU